

Tonnerre, le 9 mars 2016

NOTE DE PRÉSENTATION

Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A.

Mardi 22 mars 2016 à 17h00

A Salle Polyvalente d'ANCY-LE-FRANC

L'ordre du jour amènera à étudier les différents points suivants :

Désignation du délégué secrétaire de séance

Proposition de validation du compte-rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2015

A) ADMINISTRATION GENERAL

1) Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2016

Le SIRTAVA est en fin d'exercice de ses compétences depuis le 1^{er} janvier 2016 et doit procéder à sa dissolution d'ici la fin du mois de juin. Pour ce faire, il est nécessaire que le SIRTAVA bénéficie d'un budget pour l'année 2016. Afin de respecter les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, au regard de la taille du syndicat, les orientations budgétaires envisagées pour 2016 seront présentées et débattues en séance.

2) Proposition de prolongation de la ligne de trésorerie à la Banque Populaire.

Monsieur le Président rappelle :

- qu'il a conclu une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 100 000 € avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté par décision en date du 10 octobre 2014.
- qu'il a demandé de porter le montant de cette ouverture de crédit à 200 000 € en février 2015.

Il sera demandé au Comité Syndical de reconduire cette ouverture de crédit dans les mêmes conditions pour une durée d'un an à compter de son échéance.

3) Transfert du personnel.

Monsieur le Président rappelle que la création du nouveau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon entraîne la fin d'exercice des compétences du SIRTAVA. Les arrêtés prévoient le transfert du personnel au nouveau syndicat. Il convient de soumettre au comité syndical une délibération permettant ce transfert.

B) QUESTIONS DIVERSES